



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020
Délibération n°DEL-2020-0214

OBJET : Commission d'appel d'offres : élection des membres titulaires et suppléants

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 59
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 15
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

22/07/2020
et affichage le
22/07/2020

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 21 juillet 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15/07/2020

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Michel BELLIN - CROYAT, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK, Marilyn ARNDT, Jean-Luc FILLON, Philippe GENESTIER, Nicole JONGBLOETS, Jean Luc ROUX

Pouvoir : Régine MILLET à Christophe BORG, Claudine GELLENS à Sylvain MICHALIK, Vincent GOUNON à Martin GERBAUX, Alain GUILLUY à Michel BELLIN - CROYAT, Martine KOHLY à Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Serge POMMELET à Annie FRAGOLA, François STEFANI à Roger COHARD, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON

Vu les articles L1411-5 et D1411-3 à 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DEL-2020-0158 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 10 juillet 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les EPCI notamment, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés lorsqu'ils dépassent un certain montant.

Elle est composée de :

- l'autorité habilitée à signer le marché concerné ou son représentant, président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein ;

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (5).

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'élection des membres de la CAO se déroule en deux temps. Dans un premier temps, le conseil communautaire a fixé les conditions de dépôt des listes. Il convient désormais de procéder à l'élection des membres de la commission.

Une seule liste a été envoyée, Monsieur le Président en donne la composition :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - LISTE CANDIDATE
Représentant du Président : M. François Olléon
Titulaire 1 : M. Claude Benoit
Titulaire 2 : Mme Ingrid Beatini
Titulaire 3 : M. Thierry Ferotin
Titulaire 4 : Mme Coralie Bourdelain
Titulaire 5 : Mme Régine Villarino
Suppléant 1 : M. Hervé Lenoire
Suppléant 2 : Mme Martine Venturini
Suppléant 3 : Mme Brigitte Sorrel
Suppléant 4 : M. Christophe Borg
Suppléant 5 : Mme Isabelle Curt

Une seule liste ayant été envoyée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, après que le Président en ait donné lecture.

La commission d'appel d'offres est donc composée comme suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
<u>Titulaires :</u> M. Claude Benoit Mme Ingrid Beatini M. Thierry Ferotin Mme Coralie Bourdelain Mme Régine Villarino
<u>Suppléants :</u> M. Hervé Lenoire Mme Martine Venturini Mme Brigitte Sorrel M. Christophe Borg Mme Isabelle Curt

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 21 juillet 2020


Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.